

MARCHÉ DE L'EMPLOI

TENDANCES ET CONJONCTURE EN WALLONIE

Le Forem est résolument ancré dans une dynamique d'égalité des chances et des droits, notamment en matière d'égalité des genres, c'est pourquoi l'ensemble des fonctions et statuts cités doivent être entendus H/F/X.

Sommaire











- La demande d'emploi 3
- Les offres d'emploi 5
- L'intérim..... 6
- L'emploi salarié..... 6
- Les taux harmonisés..... 7
- Le chômage complet indemnisé..... 8
- Le chômage temporaire..... 8
- Les faillites 9
- Les licenciements collectifs..... 9
- Les perspectives pour l'économie et l'emploi..... 10
- Annexes..... 12
- Lexique..... 20

* Le volume de la demande d'emploi et son évolution peuvent être affectés par des changements réglementaires ou administratifs. Ainsi depuis 2022, certaines inscriptions sont maintenues par défaut à durée indéterminée, en vertu du décret du 12 novembre 2021 relatif à l'accompagnement orienté coaching et solutions des chercheurs d'emploi. Ce changement élargit mécaniquement et progressivement la base de personnes en recherche d'emploi que compte la Wallonie. Par ailleurs, l'âge légal de la pension en Belgique étant passé de 65 à 66 ans en 2025, les personnes âgées de 65 ans sont tenues de rester disponibles sur le marché du travail, ce qui a créé une rupture statistique par rapport à 2024.

** Données provisoires.

Les pourcentages et points de pourcent (p.p.) ci-contre représentent l'écart relatif de la valeur indiquée par rapport à la valeur un an plus tôt.

Volumes, taux et écarts annuels (sources : Le Forem, ADG, ONSS, ONEM, Federgon, Statbel)

 <p>DEMANDE D'EMPLOI 274 844 DEI (décembre 2025) + 12,1%*</p>	 <p>CHÔMAGE COMPLET INDEMNISÉ 122 725 (novembre 2025) + 2,3%</p>
 <p>DEI Pop active</p> <p>TAUX DE DEMANDE D'EMPLOI 16,6% (décembre 2025) + 1,8 p.p.*</p>	 <p>TAUX DE CHÔMAGE HARMONISÉ (15-64 ANS) 7,9% (3^{ème} trimestre 2025) + 0,4 p.p.</p>
 <p>OFFRES D'EMPLOI 103 737 postes (4^{ème} trimestre 2025) - 4,9%</p>	 <p>INTÉRIM (décembre 2025) - 10,1%** d'heures prestées</p>
 <p>EMPLOI SALARIÉ RÉSIDENT 1 204 623** (novembre 2025) - 0,5%</p>	 <p>TAUX D'EMPLOI HARMONISÉ (20-64 ANS) 68,6% (3^{ème} trimestre 2025) + 1 p.p.</p>
 <p>CHÔMAGE TEMPORAIRE 34 727** (novembre 2025) - 19,7%</p>	 <p>FAILLITES 764 (4^{ème} trim. 2025) - 13,2% de pertes d'emplois</p>



FÉVRIER 2026

Cette publication commente la situation et les récentes évolutions du **marché de l'emploi en Wallonie** et présente quelques perspectives pour l'économie et l'emploi en 2026.

Fin décembre 2025, la Wallonie comptait 274 844 **demandeurs d'emploi inoccupés** (DEI) parmi sa population active, soit 12,1 % de plus qu'en fin d'année 2024. La tendance à la hausse à un an d'écart s'est vérifiée chaque mois en 2025, si bien que l'effectif mensuel moyen de l'année (257 551 DEI) dépasse de 9,6 % celui enregistré en 2024.

L'élargissement de la demande d'emploi wallonne en 2025 reste principalement attribuable à une modification réglementaire qui fait augmenter graduellement l'effectif de personnes librement inscrites¹ (+ 25,2 % entre 2024 et 2025). Cependant l'évolution de la conjoncture sur le marché du travail y participe également. Le nombre moyen de personnes en demande d'allocations de chômage ou d'insertion a recommencé à augmenter en 2025 (par rapport à 2024, + 5 % en moyenne annuelle), après une longue période de recul.

Du côté des **chômeurs complets indemnisés** par l'ONEM et demandeurs d'emploi (CCI-DE), il apparaît que la tendance baissière longtemps observée en Wallonie semble s'interrompre. Durant le mois de novembre 2025, 122 725 paiements ont bénéficié aux allocataires wallons (+ 2,3 % à un an d'écart).

1. Depuis la prise d'effet, au 1^{er} janvier 2022, du décret du 12 novembre 2021 relatif à l'accompagnement orienté coaching et solutions des chercheurs d'emploi, il n'est plus nécessaire de faire une démarche de réinscription tous les trois mois. Le maintien des inscriptions dans le temps induit une hausse graduelle de l'effectif de la catégorie administrative des personnes librement inscrites dans la demande d'emploi, laquelle entraîne une hausse du nombre total de DEI. Toute personne reste libre de demander à être désinscrite, mais la continuité d'inscription par défaut permet de bénéficier sans interruption des services gratuits du Forem.

2. IWEPS, *Tendances économiques* n°68, 6 novembre 2025.

Le baromètre de l'**emploi salarié** exercé par les Wallons, montre un recul faible mais persistant depuis un peu plus de deux ans. En novembre dernier, l'ONSS estimait à 1 204 623 le nombre moyen de Wallons engagés dans au moins une relation de travail salarié en Belgique, soit 0,5 % de moins qu'en novembre 2024.

Les travailleurs habitant la Wallonie placés en **chômage temporaire** bénéficient d'allocations, qui elles aussi maintiennent une tendance à la baisse. En novembre 2025, l'ONEM leur a octroyé 34 727 paiements, soit 19,7 % de moins qu'en novembre 2024.

Au dernier trimestre 2025, les **licenciements collectifs** notifiés au SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, ne concernaient qu'une très faible proportion de travailleurs occupés sur le sol wallon (152 personnes). Une vue annuelle indique que les emplois menacés d'une procédure de licenciement collectif sont pour 28 % attribués à la Wallonie.

Les **faillites d'entreprises** établies en Wallonie ont engendré 1 954 pertes d'emploi au quatrième trimestre 2025. Alors que 23 % des entreprises déclarées en faillite en Belgique durant l'année sont implantées en Wallonie, la région enregistre 27 % des emplois perdus consécutivement à ces faillites.

En fin d'année 2025 l'**activité intérimaire**, témoin le plus sensible à la conjoncture, continuait d'enregistrer un recul en Belgique, particulièrement notable en termes d'heures prestées au départ d'agences intérimaires situées en Wallonie. Ces heures ont diminué de 10,1 % entre décembre 2024 et décembre 2025.

Cette année, la Wallonie devrait connaître une croissance économique modérée, avec un **PIB attendu à +1,1%**, légèrement inférieur à 2025². La consommation des ménages wallons ralentirait en raison notamment d'une baisse du revenu disponible. La croissance du PIB wallon bénéficierait en revanche d'une reprise des investissements des entreprises. Mais la contribution des exportations nettes à la croissance économique deviendrait négative en 2026.

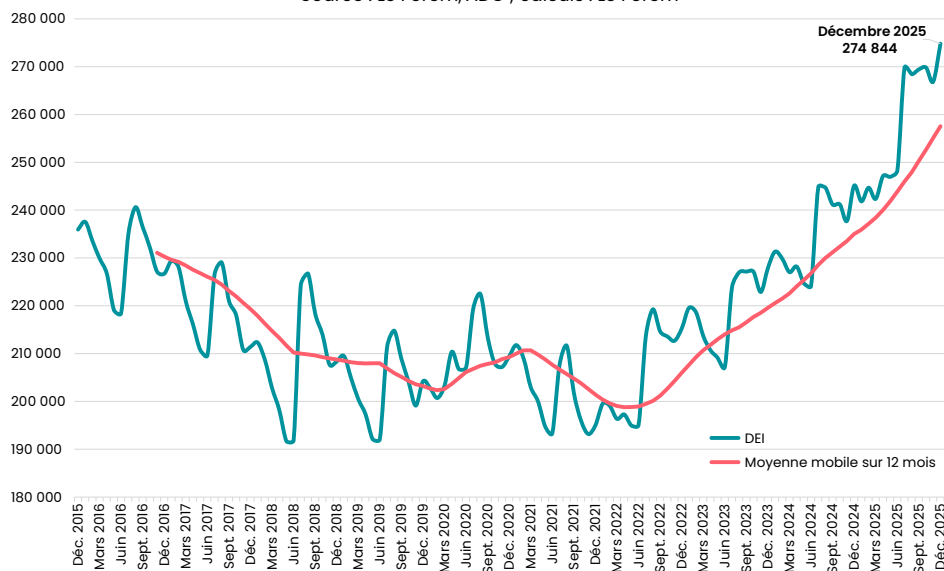
La création d'emplois en Wallonie devrait se raffermir en 2026, avec une **hausse de l'emploi intérieur de + 0,7 %**, dans le sillage de l'activité économique. Une incertitude demeure quant au rythme d'insertion des personnes arrivant en fin de droit aux allocations de chômage. La réforme du chômage génère un choc d'offre de travail progressif, dont l'absorption dépendra des possibilités d'appariement entre demandeurs d'emploi inoccupés et postes vacants.

LA DEMANDE D'EMPLOI

A la hausse (décembre 2025)

Evolution de la demande d'emploi wallonne

Source : Le Forem, ADG ; calculs : Le Forem

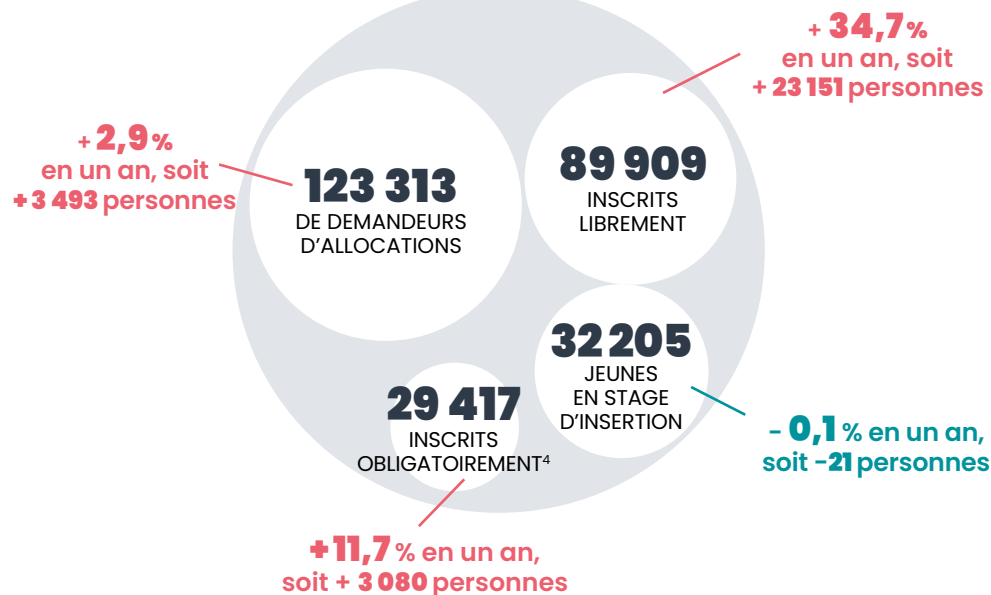


Demandeurs d'emploi inoccupés

- Fin décembre 2025, la population wallonne comprenait **274 844 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)** inscrits au Forem, soit 29 703 personnes de plus qu'en fin d'année 2024 (+ 12,1%).
- Le bilan de l'année 2025 s'établit à 257 551 DEI par mois en moyenne. La tendance à la hausse déjà observée entre 2023 et 2024 (+ 7 %) s'est accentuée, passant à + 9,6 % entre 2024 et 2025.
- Cette évolution globale résume de fortes disparités selon diverses caractéristiques des chercheurs d'emploi (démographiques, par exemple) et, cette année encore, leur situation administrative. En effet, l'effectif de personnes librement inscrites dans la demande d'emploi connaît la plus forte hausse (+ 25,2 % entre 2024 et 2025)³.
- Cependant, le nombre de DEI « hors inscrits librement », encore en recul sur base annuelle entre 2023 et 2024, était 3,9 % plus important en 2025 qu'en 2024. Le nombre moyen de personnes en demande d'allocations (de chômage ou d'insertion) a quant à lui augmenté de 5 % entre 2024 et 2025 (+ 5 740 personnes en moyenne), après avoir connu plusieurs années de diminution sur base annuelle.
- Si la hausse totale de la demande d'emploi reste principalement attribuable à cette modification réglementaire, elle résulte aussi de la conjoncture sur le marché du travail.

+12,1 %

274 844 DEI
à fin décembre 2025
+12,1% en un an,
soit **+29 703 personnes**



DEI
Pop
active

Taux de demande d'emploi

Fin décembre 2025, le **taux de demande d'emploi en Wallonie** s'élève à 16,6 % de la population active (estimée par le Steunpunt, moyenne 2023). Il est 1,8 p.p. plus élevé qu'à fin décembre 2024.

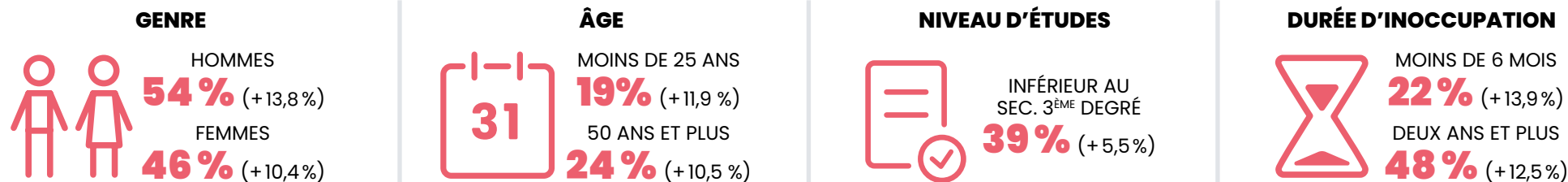
16,6%

Des statistiques détaillées relatives aux demandeurs d'emploi inoccupés de Wallonie (hors Communauté germanophone) sont accessibles sur [Stats Emploi](#).

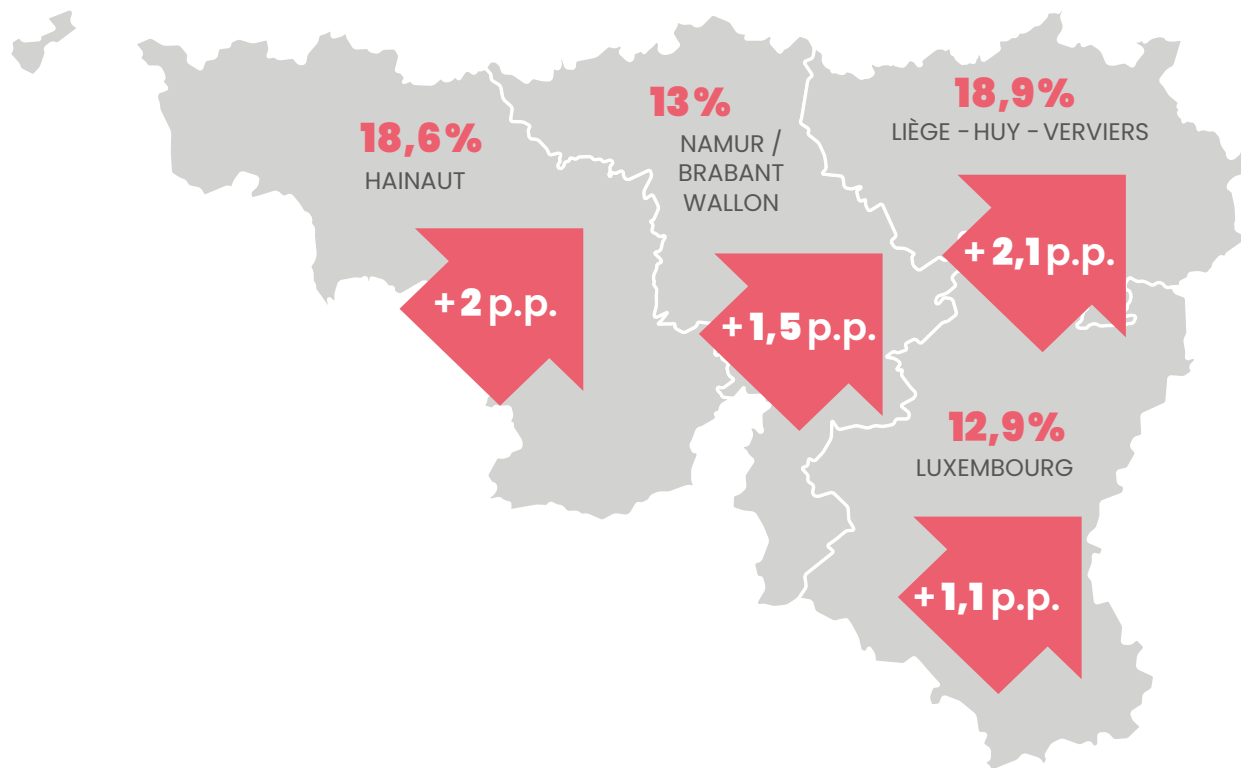
3. Depuis la prise d'effet, au 1^{er} janvier 2022, du décret du 12 novembre 2021 relatif à l'accompagnement orienté coaching et solutions des chercheurs d'emploi, il n'est plus nécessaire de faire une démarche de réinscription tous les trois mois. Le maintien des inscriptions dans le temps induit une hausse graduelle de l'effectif de la catégorie administrative des personnes librement inscrites dans la demande d'emploi, laquelle entraîne une hausse du nombre total de DEI. Toute personne reste libre de demander à être désinscrite, mais la continuité d'inscription par défaut permet de bénéficier sans interruption des services gratuits du Forem.

4. On entend ici les personnes temporairement exclues ou suspendues des allocations de chômage et celles inscrites à la demande d'un CPAS.

Répartition selon le profil de la demande d'emploi (décembre 2025, hors Communauté germanophone)



Taux de demande d'emploi et écart annuel selon le territoire et le bassin
(décembre 2025, hors Communauté germanophone)



p.p. = point de pourcent

Profil

- **Catégories en plus forte croissance à un an** : DE issus de l'enseignement supérieur (+ 32,4 %), DE âgés de 25 à moins de 30 ans (+ 15,5 %), DE inoccupés depuis cinq ans et plus (+ 14,5 %), DE inoccupés depuis moins de six mois (+ 13,9 %).
- **Catégories en plus faible croissance à un an** : DE qui ont atteint au plus l'enseignement secondaire du premier degré (+ 1,3 %), DE issus de l'apprentissage (+ 8,6 %), DE inoccupés depuis un à moins de deux ans (+ 10 %).

Bassin EFE⁵

- **Bassins ayant les taux de demande d'emploi les plus élevés** : Liège (21,8 %), Hainaut Sud (21,4 %) et Hainaut centre (19 %).
- **Bassins ayant les taux de demande d'emploi les plus bas** : Brabant wallon (11,6 %), Huy-Waremme (12,7 %), Luxembourg (12,9 %).
- **Bassins dont le taux de demande d'emploi augmente le plus à un an** : Liège (+ 2,4 p.p.) et Hainaut Sud (+ 2,2 p.p.).
- **Bassins dont le taux de demande d'emploi augmente le moins à un an** : Luxembourg (+ 1,1 p.p.), Huy-Waremme (+ 1,4 p.p.), Brabant wallon (+ 1,4 p.p.), Namur (+ 1,5 p.p.).

⁵ Bassin Enseignement qualifiant - Formation - Emploi.



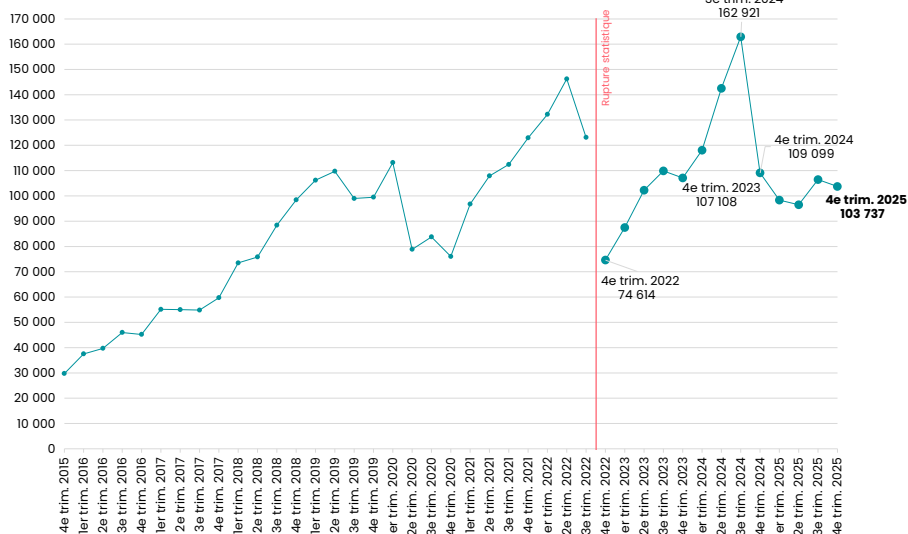
LES OFFRES D'EMPLOI

Faible diminution en fin d'année

(4^{ème} trimestre 2025)

Evolution des opportunités d'emploi diffusées par le Forem (hors autres SPE)

Source : le Forem



Opportunités d'emploi diffusées par le Forem

Le Forem n'a de visibilité que sur une partie des opportunités d'emploi disponibles sur le marché wallon. Les données dont dispose le Forem ne peuvent à elles seules refléter l'évolution de la demande de travail des entreprises. La variation des volumes d'offres d'emploi transitant par le Forem donne une indication des tendances du marché, mais reflète également des pratiques de recrutement qui évoluent, chez les employeurs comme chez les acteurs privés de l'emploi partenaires du Forem.

- 4,9 %

D'une part, un nombre grandissant d'employeurs et d'intermédiaires de l'emploi s'allient au Forem pour une diffusion automatisée de leurs offres d'emploi ou celles de leurs propres clients. D'autre part, les entreprises diversifient leurs canaux de recrutement pour augmenter les chances de toucher des candidats potentiels.

- Le nombre d'opportunités d'emploi⁶ diffusées par le Forem est en recul depuis le troisième trimestre 2024, quand il a atteint un pic.
- Après s'être légèrement redressé entre le deuxième et le troisième trimestre 2025, le nombre d'opportunités communiquées au Forem a quelque peu diminué, pour atteindre **103 737 postes de travail** proposés durant le dernier trimestre. Ce volume est 4,9 % plus faible qu'au quatrième trimestre 2024.
- Sur l'ensemble de l'année 2025, quelque 405 000 opportunités d'emploi ont été diffusées par le Forem, soit 24 % de moins qu'en 2024 (hors autres SPE).

Circuit de travail

Du mois d'octobre au mois de décembre 2025, le Forem a diffusé :

- 13 973 opportunités d'emploi dans le circuit de travail ordinaire⁷ (13 %)
- 1 209 opportunités d'emplois qui bénéficient d'aides publiques⁸ (1,2 %)
- 61 380 opportunités d'emploi en intérim (59 %, dont 38 % avec option sur durée indéterminée)
- et encore 27 175 opportunités issues de partenaires privés du Forem (26 %).

Secteurs d'activité

Parmi les offres d'emploi du circuit ordinaire ou assorties d'une aide publique, les principaux secteurs d'activité qui ont recruté durant le dernier trimestre 2025 d'une part, et sur l'ensemble de l'année d'autre part, sont les suivants :

Part des opportunités d'emploi du circuit ordinaire ou avec aide publique	4 ^{ème} trimestre 2025	Total 2025
Services aux entreprises (soutien et administratif)	36,4 %	30,3 %
Santé et action sociale	13,7 %	14,5 %
Administration publique	11,2 %	12,3 %
Commerce et réparation de véhicules	6,7 %	6,7 %
Construction	5,7 %	5,8 %
Industries manufacturières	4,7 %	5,9 %
Activités scientifiques et techniques	4,1 %	4,9 %
Enseignement	3,4 %	3,8 %
Horeca	3,1 %	4,7 %
Transports et entreposage	3,1 %	2,8 %
Autres services	2,0 %	2,0 %
Arts	1,4 %	1,3 %
Information et communication	0,9 %	1,5 %
Finances et assurances	0,7 %	1,0 %
Immobilier	0,6%	< 1,0 %
Agriculture	0,5%	1,0%
Production et distribution énergie / eau	0,4%	< 1,0 %

Des statistiques relatives aux opportunités d'emploi diffusées par le Forem sont disponibles sur [Stats Emploi](https://stats.emploi.be).

6. Hors offres reçues des autres Services publics de l'Emploi.

7. Hors travail intérimaire, aides publiques et flux de partenaires privés : il s'agit essentiellement d'opportunités d'emploi sous contrat à durée indéterminée et durée déterminée.

8. Voir les aides à l'emploi disponibles : <https://www.leforem.be/particuliers/aides-financieres-emploi.html>



L'INTERIM

Moins de prestations (décembre 2025)

Indice Federgon et heures prestées

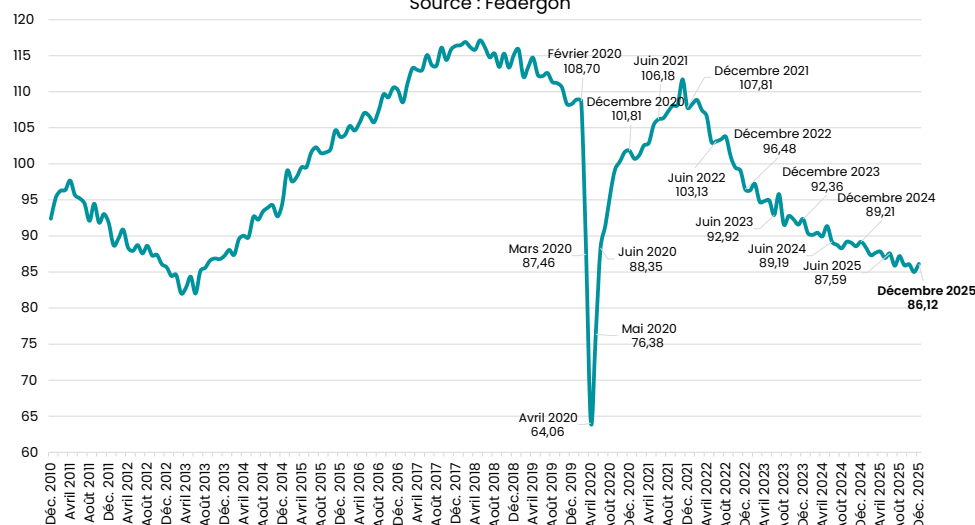
Le niveau de l'activité intérimaire constitue un indicateur avancé de l'évolution de la conjoncture économique.

- 10,1%

- L'**indice Federgon** rend compte de ce niveau en Belgique. En décembre 2025, cet indicateur se situait à **86,12 points** sur 100⁹, en valeurs corrigées des variations saisonnières.
- L'activité intérimaire régionale atteint 27 %¹⁰ pour la Wallonie, sur base du nombre d'heures prestées en intérim au départ d'agences intérimaires qui y sont situées. Le recul observé de ce nombre d'heures mensuel s'est accentué à un an d'écart ces derniers mois, particulièrement dans le segment des employés. Entre décembre 2024 et décembre 2025, la durée de travail effectué au départ d'entreprises implantées en Wallonie a diminué de 10,1 %.
- La durée des prestations intérimaires au départ d'agences d'intérim de Flandre (63 %¹⁰ du marché) se raccourcit aussi à un an d'écart, mais plus modestement qu'en Wallonie en fin d'année : - 3,3 %.
- A Bruxelles le bilan de l'année reste globalement positif en termes d'heures, malgré les diminutions observées à un an d'écart en octobre (- 3 %) et décembre (- 3,6 %).

Evolution de l'activité intérimaire en Belgique - Indice Federgon (01/2007 = base 100)

Source : Federgon



9. Le niveau 100 étant attribué à la valeur de janvier 2007, prise comme référence.

10. Federgon, [Rapport annuel 2024](#), juin 2025.



L'EMPLOI SALARIÉ

encore en léger recul (novembre 2025)

Emploi résident

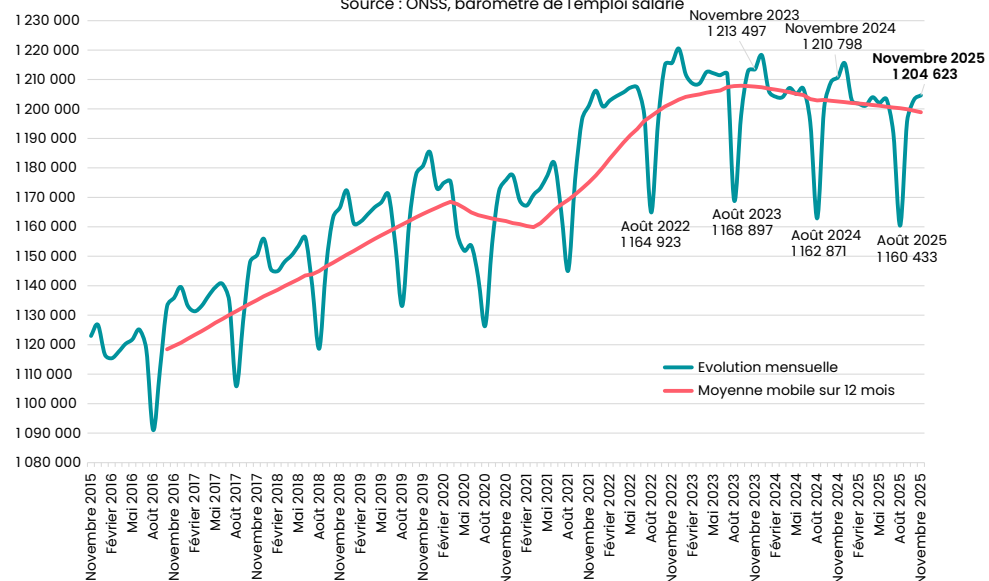
Le baromètre mensuel de l'emploi salarié résident donne une estimation rapide du nombre de travailleurs salariés qui habitent une région, quel que soit leur lieu de travail en Belgique. L'indicateur correspond au nombre moyen de résidents (wallons par exemple) qui ont au moins une relation de travail salarié au cours d'un mois.

- 0,5%

- Depuis un peu plus de deux ans, le nombre moyen de salariés habitant la Wallonie est en recul, faible mais persistant, en comparaison annuelle (mois vs mois-12)¹¹. En novembre 2025, ces travailleurs étaient estimés par l'ONSS à **1 204 623 personnes**, soit 0,5 % de moins qu'en novembre 2024.
- A l'inverse, le nombre moyen de salariés résidant en Flandre tend à se stabiliser ces derniers mois (en comparaison annuelle également), après une diminution observée depuis janvier 2024.
- Enfin, la population bruxelloise salariée est longtemps restée en croissance, avant de connaître un retournement de tendance il y a quelques mois.

Evolution de l'emploi intérieur des résidents wallons

Source : ONSS, baromètre de l'emploi salarié




11. Chaque mois depuis octobre 2023, à l'exception du mois de septembre 2024.



LES TAUX HARMONISÉS

Hausse des taux d'activité et d'emploi (3^{ème} trimestre 2025)

	TAUX D'ACTIVITÉ 20 - 64 ANS	TAUX D'EMPLOI 20 - 64 ANS	TAUX DE CHÔMAGE 15 - 64 ANS
WALLONIE	74,0% (IC : +/- 1,2 p.p.)	68,6% (IC : +/- 1,3 p.p.)	7,9% (IC : +/- 0,9 p.p.)
	HOMMES 78,3%	HOMMES 72,2%	HOMMES 8,4%
	FEMMES 69,7%	FEMMES 65,0%	FEMMES 7,3%
FLANDRE	79,5%	76,5%	4,5%
BRUXELLES	74,3%	64,9%	13,1%
BELGIQUE	77,2%	72,7%	6,5%

Source : Enquête sur les Forces de Travail (EFT), Statbel, 3^{ème} trimestre 2025 (dernières données disponibles).
Les intervalles de confiance (IC) à 95 % autour des estimations sont indiqués entre parenthèses.
p.p. = point de pourcent

Les Enquêtes sur les Forces de Travail permettent de calculer plusieurs indicateurs du marché de l'emploi, harmonisés au sens du Bureau International du Travail (BIT). Le tableau de gauche présente les estimations relatives à la population âgée de 20 à 64 ans pour les taux d'emploi et d'activité. La tranche d'âge de 20 à 64 ans est privilégiée pour les comparaisons internationales et entre régions en Belgique, sauf pour le calcul du taux de chômage harmonisé pour lequel les 15 à 64 ans restent la référence.

Ces trois taux sont inférés à partir d'un échantillon de population interrogé, ce qui implique une marge d'erreur. Les valeurs ci-contre correspondent aux valeurs centrales d'intervalles probables de valeurs, au niveau de confiance de 95%. Les évolutions qui suivent sont à considérer avec prudence étant donné qu'elles peuvent être comprises dans la largeur de l'intervalle de confiance (IC), lequel est plus grand sur les résultats trimestriels que sur les résultats annuels.

- Le **taux d'emploi** wallon a progressé d'un point de pourcentage en un an, entre le troisième trimestre 2024 et le troisième trimestre 2025. Sa croissance est surtout portée par le taux d'emploi féminin (+ 1,7 p.p. à un an d'écart, contre + 0,3 p.p. du taux masculin). Ce dernier demeure néanmoins supérieur (72,2 %) au taux féminin (65 %).
- Le **taux d'activité** a lui aussi augmenté en Wallonie, de 1,2 p.p. sur la même période, et davantage chez les femmes (+ 1,7 p.p.) que chez les hommes (+ 0,8 p.p.).
- Enfin, le **taux de chômage** harmonisé s'élève à 7,9 % des 15 à 64 ans en Wallonie, soit 0,4 p.p. de plus qu'au troisième trimestre 2024.

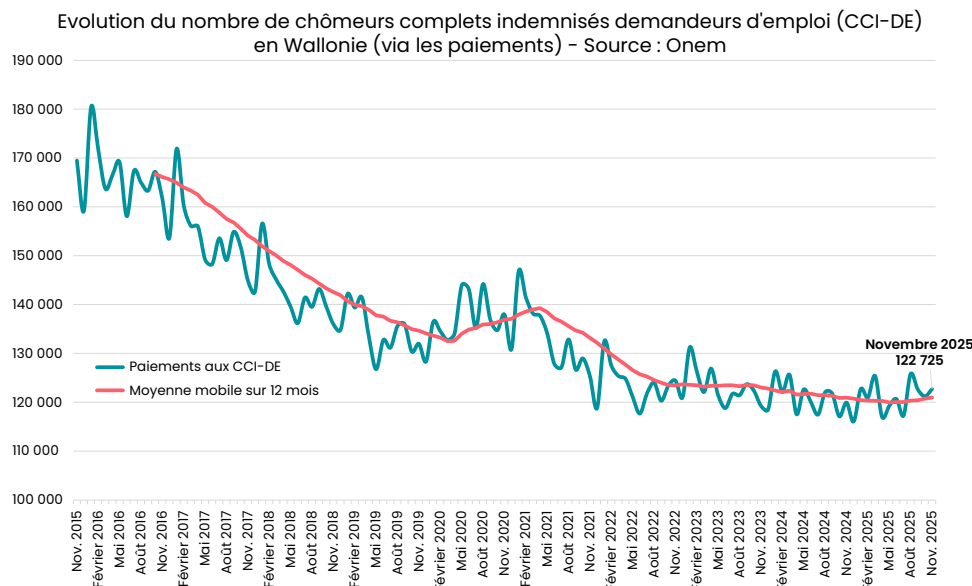
Objectifs 2029 : Le Gouvernement De Wever s'est donné pour objectif qu'à l'horizon 2029, la Belgique atteigne un taux d'emploi de 80 % pour la population âgée de 20 à 64 ans¹². La Déclaration de politique régionale wallonne 2024-2029¹³ fixe également pour cible un taux wallon de 80 % à cet horizon.

12. Déclaration du formateur 2025-2029, 31 janvier 2025.

13. Déclaration de politique régionale wallonne 2024-2029, 11 juillet 2024.

LE CHÔMAGE COMPLET INDEMNISÉ

cesse de diminuer (novembre 2025)



CCI - DE (paiements)

Les chômeurs complets demandeurs d'emploi indemnisés (CCI-DE) sont admis au bénéfice d'une allocation de l'Onem sur base d'un emploi à temps plein ou à temps partiel volontaire, d'une allocation d'insertion professionnelle (sur base des études), d'une allocation de sauvegarde destinée à certains allocataires d'insertion arrivés en fin de droit, ou encore une allocation octroyée aux travailleurs des arts.

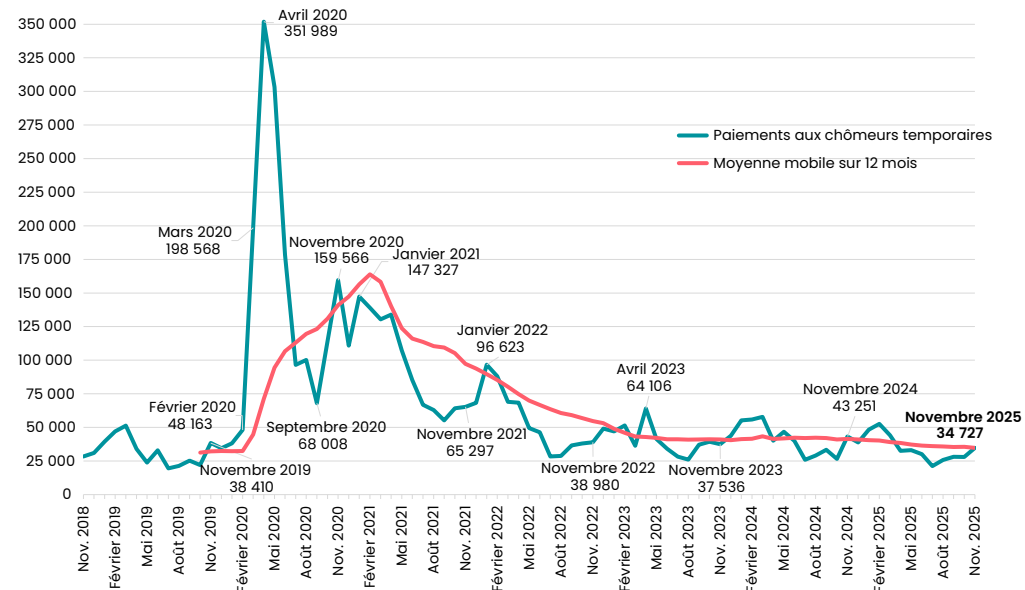
- Le **chômage indemnisé** a conservé sa tendance baissière bien plus longtemps en Wallonie qu'en Flandre et à Bruxelles, où il augmente depuis 2024 (respectivement depuis la mi-2024, et la fin 2024).
- En Wallonie, les volumes moyens de CCI-DE¹⁴ sur base annuelle sont restés orientés à la baisse jusqu'à la fin 2025.
- Ces quelques derniers mois, le nombre mensuel de CCI-DE wallons s'inscrit à la hausse à un an d'écart, si bien que la tendance baissière semble s'interrompre.
- Durant le mois de novembre 2025, **122 725 paiements** ont été effectués aux CCI-DE habitant la Wallonie. C'est 2,3 % de plus qu'en novembre 2024.

+2,3%

LE CHÔMAGE TEMPORAIRE

toujours en baisse (novembre 2025)

Evolution du nombre de chômeurs temporaires en Wallonie (via les paiements) - Source : Onem



Les valeurs des quatre derniers mois sont sujettes à correction.

Le chômage temporaire préserve l'emploi dans certaines circonstances qui affectent l'activité économique : intempéries, force majeure, raisons économiques, accident technique, fermeture pour vacances annuelles, grève de travailleurs, lock-out d'entreprise...

-19,7%

- En novembre 2025, **34 727 paiements** ont bénéficié à des travailleurs résidant en Wallonie placés en chômage temporaire.
- Ce volume est inférieur de 19,7 % à celui du mois de novembre 2024, prolongeant une **tendance baissière**, établie sur base annuelle, observée depuis début 2024.
- Ce recul du chômage temporaire sur base annuelle se vérifie dans les trois régions (considérées ici comme lieu de domicile des travailleurs). Les secteurs d'activités les plus concernés restent la construction, l'industrie manufacturière et les services.

14. Approchés par le nombre de paiements qui leur sont octroyés par mois.

LES FAILLITES

Année record malgré un recul trimestriel

(octobre à décembre 2025)

Evolution du nombre de faillites en Wallonie et de pertes d'emploi associées
Source : Stabel



Faillites et pertes d'emploi

- Durant le dernier trimestre 2025, l'administration fiscale a prononcé 764 faillites d'entreprises établies en Wallonie. Celles-ci ont engendré la **perte de 1 954 emplois**, soit 13,2 % de moins qu'au 4^{ème} trimestre 2024.
- La Wallonie concentre 26,7 % des (7 321) emplois perdus en Belgique en raison des 3 168 faillites qui s'y sont produites d'octobre à décembre.
- Les secteurs d'activités les plus touchés en Wallonie au dernier trimestre sont la restauration (370 emplois), le commerce de détail (278), les travaux de construction spécialisés (198) et les activités de nettoyage (130).
- Les 1 954 pertes d'emploi du 4^{ème} trimestre concernaient 43,6 % de salariés à temps plein, 28,6 % de salariés à temps partiel et 27,8 % d'employeurs salariés¹⁵.
- Sur l'ensemble de l'année 2025, ce sont plus de 8 000 emplois qui ont été perdus en raison de faillites survenues sur le sol wallon. Ce nombre est le plus élevé des dix dernières années.

-13,2%

15. Le nombre d'employeurs se versant un salaire est estimé par Statbel selon la forme juridique de l'entreprise. [Plus d'informations sur la méthode d'estimation.](#)

LES LICENCIEMENTS COLLECTIFS

Relativement peu en Wallonie

(octobre à décembre 2025)

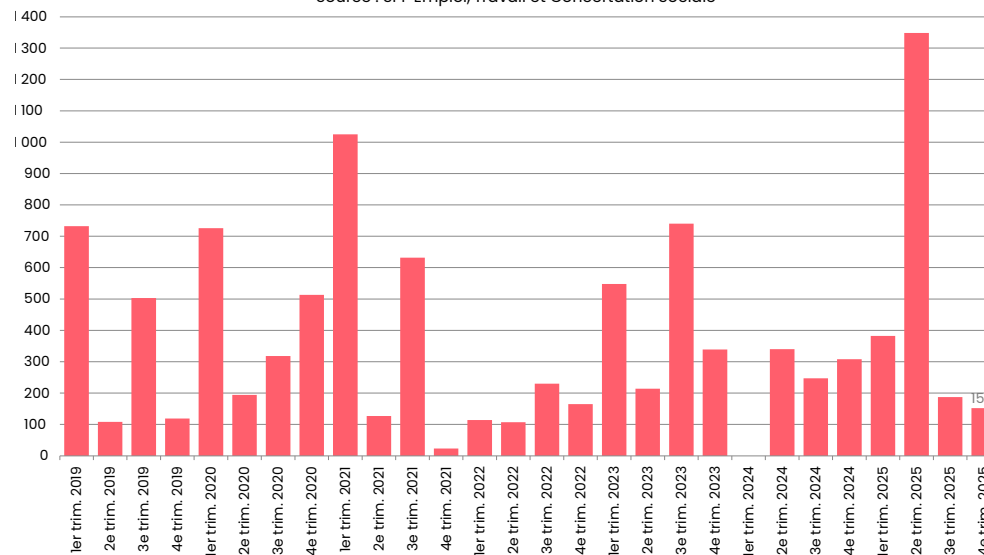
Pertes d'emploi potentielles

Les procédures collectives de licenciement entamées au dernier trimestre 2025 auraient concerné 2 082* travailleurs en Belgique, d'après les annonces de 33 unités d'exploitation d'entreprises.

Bien que l'emplacement de ces unités techniques ne corresponde pas toujours au lieu d'occupation effectif des travailleurs, il est utilisé pour ventiler les impacts sur l'emploi par région. Les licenciements collectifs annoncés d'octobre à décembre derniers toucheraient 152* travailleurs occupés dans des unités wallonnes, 1 699* en Flandre et 231* à Bruxelles.

En 2025, quelque 8 400 travailleurs auraient été concernés par une annonce de licenciement collectif en Belgique, les unités d'exploitation concernées étant situées à 56 % en Flandre, 28 % en Wallonie et 16 % à Bruxelles. Pour mémoire en 2024, les quelque 12 300 licenciements collectifs survenus dans le pays constituaient un triste record, mais la part attribuée à la Wallonie n'atteignait que 8 % des emplois menacés.

Pertes d'emploi envisagées en Wallonie dans le cadre des intentions de licenciements collectifs
Source : SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale



* Nombre provisoire



PERSPECTIVES POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

Les principaux instituts de prévision anticipent pour **2026 une croissance économique belge proche de +1,0 %**, dans la continuité de l'année 2025 (progression du PIB de + 1,1 %).

Cette trajectoire demeure contrainte par la faiblesse persistante du commerce mondial et par les tensions commerciales venues des États-Unis. Malgré la conclusion d'un accord¹⁶ entre l'Union européenne et les États-Unis fixant les droits de douane américains à 15 % pour la majorité des exportations européennes, le **commerce extérieur** (exportations et importations belges) a pesé négativement sur la croissance du PIB belge en 2025. Sa contribution serait encore négative en 2026 selon l'Institut de Recherche Economiques et Sociales (IRES, UCLouvain)¹⁷.

La **demande intérieure** resterait le principal moteur de la croissance anticipée pour 2026, malgré des évolutions contrastées entre ses différentes composantes. La consommation des ménages demeurerait positive, bien que moins dynamique qu'entre 2024 et 2025. La progression du pouvoir d'achat devrait en effet être ralentie cette année par les différentes mesures réglementaires et budgétaires mises en place en 2026¹⁷. L'investissement résidentiel, soit les dépenses de construction, achat et rénovation de logements, devrait continuer à décroître mais moins fortement qu'en 2025.

En revanche, l'**investissement des entreprises** conserverait un rôle déterminant dans la croissance de l'économie belge, après sa hausse déjà significative en 2025¹⁷. De l'enquête de novembre 2025 auprès de ses fédérations sectorielles¹⁸, la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) rapporte plutôt un affaiblissement des investissements sur le semestre écoulé, bien que la réalité soit à nuancer par secteur. Globalement, sous un climat d'incertitude, les entreprises sont plus sélectives dans leurs choix d'investissements, et ne visent pas l'expansion de leurs activités : en 2025, les investissements réalisés ont porté sur la digitalisation des activités et l'amélioration de la performance énergétique des entreprises. L'enquête de la FEB révèle des niveaux stables d'investissements prévus dans les six mois¹⁹ dans la plupart des secteurs. Les économistes de l'UCLouvain envisagent quant à eux, en 2026, une croissance des investissements des entreprises, meilleure qu'en 2025 (+ 4,2 % vs + 2,9 %), soutenue par des conditions financières globalement favorables.

Croissance wallonne modérée

Pour la **Wallonie**, l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) projette une croissance du **PIB de + 1,1 % en 2026** (et autant pour la Belgique), légèrement en retrait par rapport à 2025 (+ 1,2 %)²⁰.

Si la croissance en 2025 a été tirée par la **consommation des ménages**, le scénario prévisionnel de l'IWEPS envisage celle-ci à + 1 % du PIB wallon au plus en 2026 (contre + 1,9 % en 2025). En cause, la perte de revenus liée à la limitation dans le temps des allocations de chômage, les possibilités réduites de leur amortissement par l'épargne, et leur compensation partielle par l'augmentation des revenus d'intégration sociale en cours d'année.

Après une croissance de la **consommation publique** post-Covid, encore assez importante en 2025, celle-ci devrait décélérer en Wallonie cette année (sauf dans la Défense) et ainsi moins contribuer à la croissance économique régionale.

Le PIB wallon bénéficierait en revanche de l'accélération des **investissements des entreprises**, de + 6,3 % selon l'Institut (versus + 0,6 % en 2025²¹). Cette prévision s'appuie sur plusieurs hypothèses, dont l'amélioration attendue de la conjoncture économique. Le repositionnement géopolitique européen y contribuerait aussi, notamment via les plans de défense qui pourraient stimuler les échanges industriels intra-européens. Les investissements des entreprises devraient aussi être portés par la dynamique structurelle d'investissement dans les transitions numérique et écologique soutenue par le Plan de relance wallon et par le Plan européen *NextGenerationEU*. Enfin, un nouvel investissement d'ampleur annoncé dans le secteur des TIC participe à cette estimation favorable.

À l'inverse, la contribution du **commerce extérieur** à la croissance du PIB wallon serait négative en 2026 d'après l'IWEPS. L'an dernier, un bilan légèrement positif avait été engrangé grâce à un rebond des exportations wallonnes de produits pharmaceutiques en début d'année, par anticipation du resserrement protectionniste du marché américain.

16. Entré en vigueur en août 2025.

17. Bertrand A., Bodart V., De Bundel F., De Pierpont C., Clarr M., Guillet A., Masnaoui M., Notte V., Van Kiersbilck L. (2026). *Perspectives économiques 2026*, Regards économiques, Numéro 191.

18. FEB, *Focus Conjoncture - Sos compétitivité : l'économie belge ne tourne plus que sur un seul moteur*, janvier 2026.

19. A compter de novembre 2025

20. IWEPS, *Tendances économiques n°68*, 6 novembre 2025.

21. Le très faible chiffre de croissance pour 2025 reflète un climat économique peu porteur pour les dépenses de long terme mais aussi le contrecoup de l'investissement exceptionnel réalisé en 2024 par un acteur majeur du secteur des technologies de l'information et de la communication (source IWEPS).

Perspectives d'emploi

Les signaux convergent pour conclure que la création d'emplois en 2025 a ralenti tant en Belgique qu'en Wallonie, tout en restant positive. La Banque nationale de Belgique (BNB) annonçait dans ses dernières projections de décembre 2025²², une variation annuelle moyenne de l'emploi intérieur en Belgique de + 21 200 unités en 2025 (vs 2024 donc). L'IRES livre ses prévisions selon une logique différente, celle de la croissance endéans l'année, soit entre le début et la fin de celle-ci (+ 31 000 personnes en 2025).

Les deux institutions anticipent une amélioration de l'emploi intérieur en Belgique pour cette année : + 36 400 unités en 2026 (vs 2025) pour la BNB, et + 40 000 endéans 2026 pour l'IRES.

En **Wallonie**, l'année 2025 se solderait par une faible croissance de l'emploi intérieur, de + 6 000 unités par rapport à la moyenne 2024 (+ 0,4 %) selon l'IWEPS. Elle devrait se raffermir légèrement en 2026, pour atteindre **+ 0,7 % (soit + 8 900 emplois par rapport à 2025)**.

Les perspectives dépendent de l'évolution de l'activité économique, ainsi que de la réforme du chômage mise en œuvre début de cette année, qui a potentiellement l'impact le plus important²³ sur l'offre de travail. Rappelons que les dernières estimations²⁴ réalisées par le Bureau fédéral du Plan et ses partenaires régionaux tablaient sur les transitions suivantes pour les personnes arrivées en fin de droit aux allocations de chômage en Wallonie²⁵ : 45 % deviendraient bénéficiaires du Revenu d'intégration sociale, 34 % retrouveraient un emploi et 21 % sortiraient de la population active telle que mesurée administrativement.

En tout état de cause, les personnes arrivant en fin de droit aux allocations de chômage s'intégreront à l'emploi à un rythme encore incertain. Pour transformer le « choc d'offre » en insertion durable, le défi structurel reste l'appariement entre les compétences des chercheurs d'emploi et les compétences requises pour les postes à pourvoir, dans un contexte de pénuries persistantes..

22. BNB, « [Economic projections for Belgium – December 2025](#) », NBB Economic Review No 13, décembre 2025.

23. Parmi l'ensemble des mesures (fédérales, régionales, communautaires) axées sur le marché du travail, les malades de longue durée et les pensions.

24. Bureau fédéral du Plan, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), Statistiek Vlaanderen, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), « [Perspectives économiques régionales 2025-2030](#) », juillet 2025.

25. Impact ex ante hypothétique de l'ensemble des mesures relatives au régime de chômage appliquées à la population d'allocataires observée en 2024. Taux de transition basés sur le modèle LASER de micro-simulation de l'offre de travail développé par le Bureau fédéral du Plan.

ANNEXES

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés en Wallonie selon la catégorie et évolution du taux de demande d'emploi

Indicateur mensuel	Données	201512	201612	201712	201812	201912	202012	202112	202212	202312	202412	202512
DEI	Valeur	235 952	226 744	211 438	208 367	204 248	209 466	195 036	215 275	227 945	245 141	274 844
	Evol. à un mois	+ 0,3 %	- 0,2 %	+ 0,3 %	+ 0,3 %	+ 2,6 %	+ 1,1 %	+ 0,9 %	+ 1,2 %	+ 2,3 %	+ 3,1 %	+ 3,2 %
	Evol. à un an	- 6,4 %	- 3,9 %	- 6,8 %	- 1,5 %	- 2,0 %	+ 2,6 %	- 6,9 %	+ 10,4 %	+ 5,9 %	+ 7,5 %	+ 12,1 %
DEDA	Valeur	168 056	157 750	145 024	133 384	129 491	135 724	121 852	120 523	116 175	119 820	123 313
	Evol. à un mois	+ 2,2 %	+ 1,2 %	+ 1,8 %	+ 2,5 %	+ 3,3 %	+ 2,6 %	+ 3,0 %	+ 1,4 %	+ 2,0 %	+ 6,8 %	+ 4,1 %
	Evol. à un an	- 12,3 %	- 6,1 %	- 8,1 %	- 8,0 %	- 2,9 %	+ 4,8 %	- 10,2 %	- 1,1 %	- 3,6 %	+ 3,1 %	+ 2,9 %
JSI	Valeur	26 702	29 769	31 832	30 766	30 634	32 862	34 970	43 313	33 359	32 226	32 205
	Evol. à un mois	- 0,5 %	- 2,1 %	- 1,2 %	- 2,6 %	+ 3,5 %	- 0,1 %	- 5,4 %	- 1,0 %	- 1,2 %	- 4,8 %	- 2,9 %
	Evol. à un an	+ 9,9 %	+ 11,5 %	+ 6,9 %	- 3,3 %	- 0,4 %	+ 7,3 %	+ 6,4 %	+ 23,9 %	- 23,0 %	- 3,4 %	- 0,1 %
DEI inscrits obligatoirement	Valeur	27 983	25 850	21 334	32 029	31 230	30 034	27 974	24 070	25 036	26 337	29 417
	Evol. à un mois	- 4,7 %	- 1,6 %	- 0,8 %	- 1,6 %	+ 3,6 %	+ 0,1 %	+ 0,1 %	+ 0,5 %	+ 1,3 %	+ 0,8 %	+ 2,5 %
	Evol. à un an	+ 9,1 %	- 7,6 %	- 17,5 %	+ 50,1 %	- 2,5 %	- 3,8 %	- 6,9 %	- 14,0 %	+ 4,0 %	+ 5,2 %	+ 11,7 %
DEI inscrits librement	Valeur	13 211	13 375	13 248	12 188	12 893	10 846	10 240	27 369	53 375	66 758	89 909
	Evol. à un mois	- 9,9 %	- 8,0 %	- 8,6 %	- 9,5 %	- 8,2 %	- 9,9 %	+ 2,3 %	+ 4,5 %	+ 5,5 %	+ 1,7 %	+ 3,9 %
	Evol. à un an	+ 24,7 %	+ 1,2 %	- 0,9 %	- 8,0 %	+ 5,8 %	- 15,9 %	- 5,6 %	+ 167,3 %	+ 95,0 %	+ 25,1 %	+ 34,7 %
Taux DE	Valeur	15,0 %	14,4 %	13,5 %	13,2 %	12,8 %	13,1 %	12,1 %	13,1 %	13,8 %	14,8 %	16,6 %
	Evol. à un mois	+ 0,0 p.p.	- 0,0 p.p.	+ 0,0 p.p.	+ 0,0 p.p.	+ 0,3 p.p.	+ 0,1 p.p.	+ 0,1 p.p.	+ 0,2 p.p.	+ 0,3 p.p.	+ 0,4 p.p.	+ 0,5 p.p.
	Evol. à un an	- 1,0 p.p.	- 0,6 p.p.	- 0,9 p.p.	- 0,3 p.p.	- 0,4 p.p.	+ 0,3 p.p.	- 1,0 p.p.	+ 1,1 p.p.	+ 0,6 p.p.	+ 1,0 p.p.	+ 1,8 p.p.

Sources :

Le Forem, Stat 92
ADG
Steunpunt WSE

Calculs : Le Forem

Les **DE demandeurs d'allocations (DEDA)** regroupent les codes :

- 00 : chômeur complet indemnisé ;
- 07 : chômeur indemnisé sur base d'un travail à temps réduit volontaire ;

Les **jeunes DE en stage d'insertion (JSI)** correspondent au code :

- 02 : jeune en stage d'insertion (article 36, jeune à la sortie des études âgé de 18 ans et plus).

Les autres **demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) inscrits obligatoirement** regroupent les codes :

- 04 : chômeur exclu des allocations ;
- 05 : demandeur d'emploi inscrit à la demande du CPAS.

Les **demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) inscrits librement** correspondent aux codes :

- 03 : demandeur d'emploi libre inoccupé ;
- 18 : demandeur d'emploi licencié ayant reçu une indemnité de rupture.

Le **taux de demande d'emploi (taux DE)** rapporte le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) à l'estimation de la population active calculée par le Steunpunt WSE (dernière année disponible : 2023).

p.p. : point de pourcent

Evolution du nombre d'opportunités d'emploi diffusées par le Forem selon le circuit du travail

Indicateur trimestriel	Données	4e trim. 2016	4e trim. 2017	4e trim. 2018	4e trim. 2019	4e trim. 2020	4e trim. 2021	4e trim. 2022**	4e trim. 2023**	4e trim. 2024	4e trim. 2025
Hors autres SPE*(1)	Valeur	45 227	59 714	98 420	99 485	76 040	122 938	74 614	107 108	109 099	103 737
	Evol. à un trimestre	- 1,7 %	+ 8,9 %	+ 11,3 %	+ 0,5 %	- 9,2 %	+ 9,4 %		- 2,5 %	- 33,0 %	- 2,6 %
	Evol. à un an	+ 51,8 %	+ 32,0 %	+ 64,8 %	+ 1,1 %	- 23,6 %	+ 61,7 %		+ 43,5 %	+ 1,9 %	- 4,9 %
(1) dont : Autres partenaires privés	Valeur	8 294	12 510	37 470	35 234	24 441	41 203	31 008	23 111	20 583	27 175
	Evol. à un trimestre	- 1,6 %	+ 60,4 %	+ 35,9 %	- 4,4 %	+ 10,1 %	+ 21,0 %		+ 2,7 %	- 37,3 %	+ 11,2 %
	Evol. à un an	+ 402,7 %	+ 50,8 %	+ 199,5 %	- 6,0 %	- 30,6 %	+ 68,6 %		- 25,5 %	- 10,9 %	+ 32,0 %
(1) dont : Circuit de travail ordinaire	Valeur	13 206	15 392	15 795	19 226	14 349	20 946	nd	18 707	16 362	13 973
	Evol. à un trimestre	- 1,7 %	+ 2,6 %	- 3,9 %	+ 13,3 %	- 6,8 %	- 3,1 %		- 14,9 %	- 12,8 %	- 17,7 %
	Evol. à un an	+ 8,5 %	+ 16,6 %	+ 2,6 %	+ 21,7 %	- 25,4 %	+ 46,0 %			- 12,5 %	- 14,6 %
(1) dont : Circuit de travail intérimaire	Valeur	19 791	29 179	42 373	43 614	36 559	59 823	nd	62 927	70 321	61 380
	Evol. à un trimestre	+ 1,1 %	- 0,8 %	+ 2,4 %	+ 0,8 %	- 18,9 %	+ 7,4 %		+ 0,2 %	- 35,5 %	- 3,4 %
	Evol. à un an	+ 64,5 %	+ 47,4 %	+ 45,2 %	+ 2,9 %	- 16,2 %	+ 63,6 %			+ 11,8 %	- 12,7 %
(1) dont : Aides publiques	Valeur	3 936	2 478	2 782	1 411	691	966	nd	2 363	1 833	1 209
	Evol. à un trimestre	- 13,7 %	- 4,7 %	- 7,7 %	- 25,3 %	- 37,7 %	- 9,9 %		- 10,4 %	- 19,2 %	- 21,4 %
	Evol. à un an	- 0,1 %	- 37,0 %	+ 12,3 %	- 49,3 %	- 51,0 %	+ 39,8 %			- 22,4 %	- 34,0 %

Source : Le Forem

* Hors autres SPE = Hors offres reçues des autres Services publics régionaux de l'Emploi

Calculs : Le Forem

Le Forem ne gère qu'une partie des opportunités disponibles sur le marché de l'emploi wallon. Bien qu'elles permettent d'appréhender une partie du marché de l'emploi wallon, ces données ne peuvent à elles seules refléter l'évolution de la demande de travail des entreprises. La croissance du nombre d'employeurs et de partenaires privés qui ont recours au Forem pour diffuser leurs opportunités d'emploi, de même que certaines évolutions technologiques, influent sur les volumes d'offres d'emploi comptabilisés. Ainsi, depuis fin septembre 2022, le Forem propose sur son site un espace optimisé pour les besoins des entreprises, notamment pour la diffusion et le suivi de leurs offres d'emploi. Cela a engendré une modification de la structure des données ainsi que l'utilisation de nouvelles nomenclatures.

** Le changement de système de gestion et d'encodage des offres d'emploi a entraîné une discontinuité dans la production statistique. Les données de 2023 ne doivent pas être comparées à celles de 2022 et avant.

Evolution de l'activité intérimaire en Belgique et en Wallonie (indice Federgon et heures prestées)

Indicateur mensuel	Données	201512	201612	201712	201812	201912	202012	202112	202212	202312	202412	202512
Indice Belgique	Valeur	103,76	110,19	116,38	115,11	108,30	101,81	107,81	96,48	92,36	89,21	86,12
Heures Belgique	Evol. à un mois	- 0,9 %	- 0,4 %	+ 0,4 %	+ 1,6 %	- 0,0 %	+ 0,2 %	- 3,5 %	- 2,6 %	+ 0,9 %	+ 0,7 %	+ 1,3 %
	Evol. à un an	+ 11,9 %	+ 5,2 %	+ 10,2 %	- 2,8 %	- 6,4 %	- 6,1 %	+ 2,6 %	- 8,4 %	+ 0,1 %	- 5,5 %	- 5,2 %
Heures Wallonie	Evol. à un an	+ 9,8 %	+ 10,4 %	+ 11,5 %	- 0,1 %	- 4,8 %	- 8,2 %	+ 11,5 %	- 9,6 %	+ 3,9 %	- 1,0 %	- 10,1 %

Source : Federgon

L'indice Federgon rend compte du niveau de l'activité au cours du mois étudié par rapport au mois de janvier 2007 (base 100), en chiffres désaisonnalisés.

Calculs : Federgon

Evolution de l'emploi salarié intérieur (des personnes résidant en Wallonie)

Indicateur mensuel	Données	201511	201611	201711	201811	201911	202011	202111	202211	202311	202411	202511
Nombre moyen de salariés	Valeur	1 122 971	1 135 845	1 150 327	1 166 531	1 180 679	1 175 895	1 201 150	1 215 564	1 213 497	1 210 798	1 204 623
	Evol. à un mois	+ 0,3 %	+ 0,2 %	+ 0,2 %	+ 0,3 %	+ 0,2 %	+ 0,3 %	+ 0,4 %	+ 0,0 %	+ 0,0 %	+ 0,1 %	+ 0,1 %
	Evol. à un an		+ 1,1 %	+ 1,3 %	+ 1,4 %	+ 1,2 %	- 0,4 %	+ 2,1 %	+ 1,2 %	- 0,2 %	- 0,2 %	- 0,5 %

Source : ONSS, baromètre de l'emploi salarié

Ces données concernent tous les employeurs et travailleurs relevant de la sécurité sociale belge. Il s'agit du nombre moyen mensuel de personnes ayant au moins une relation de travail au cours de la période mensuelle d'observation au lieu de résidence de la personne, et pour lesquelles le régime belge de sécurité sociale est applicable. Sont concernés (sauf convention internationale) les travailleurs qui fournissent des prestations sur le territoire belge pour un employeur établi en Belgique, et aussi pour un employeur établi à l'étranger mais disposant d'un siège d'exploitation en Belgique dont dépendent ces travailleurs.

Calculs : Le Forem

Les travailleurs non soumis aux cotisations ONSS ainsi que les étudiants ne sont pas repris dans le baromètre.

La source primaire est la Dimona (Déclaration Immédiate / Onmiddellijke Aangifte), soit le signalement immédiat à l'ONSS du début et/ou de la fin d'une relation de travail entre un travailleur et un employeur.

Evolution des taux annuels d'activité, d'emploi et de chômage harmonisés en Wallonie

Indicateur annuel	Données	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'activité (15-64 ans)	Valeur	63,8 %	63,8 %	63,9 %	65,5 %	65,5 %	65,3 %	66,3 %
	Erreur max 95 %	+/- 0,7 p.p.	+/- 0,7 p.p.	+/- 0,7 p.p.	+/- 0,8 p.p.	+/- 0,8 p.p.	+/- 0,8 p.p.	+/- 0,8 p.p.
	Evol. à un an	- 0,1 p.p.	- 0,0 p.p.	+ 0,1 p.p.		+ 0,0 p.p.	- 0,2 p.p.	+ 1,0 p.p.
Taux d'activité (<u>20-64 ans</u>)	Valeur	69,6 %	69,6 %	69,6 %	71,3 %	71,4 %	71,1 %	72,2 %
	Erreur max 95 %	nd	nd	nd	+/- 0,8 p.p.	+/- 0,9 p.p.	+/- 0,8 p.p.	+/- 0,8 p.p.
	Evol. à un an	- 0,3 p.p.	- 0,0 p.p.	+ 0,0 p.p.		+ 0,0 p.p.	- 0,3 p.p.	+ 1,1 p.p.
Taux d'emploi (15-64 ans)	Valeur	58,4 %	59,2 %	59,2 %	59,6 %	60,0 %	59,9 %	61,3 %
	Erreur max 95 %	+/- 0,8 p.p.	+/- 0,7 p.p.	+/- 0,8 p.p.	+/- 0,8 p.p.	+/- 0,9 p.p.	+/- 0,8 p.p.	+/- 0,8 p.p.
	Evol. à un an	+ 0,7 p.p.	+ 0,8 p.p.	- 0,0 p.p.		+ 0,4 p.p.	- 0,1 p.p.	+ 1,4 p.p.
Taux d'emploi (<u>20-64 ans</u>)	Valeur	63,7 %	64,6 %	64,6 %	65,2 %	65,7 %	65,5 %	67,1 %
	Erreur max 95 %	+/- 0,8 p.p.	+/- 0,8 p.p.	+/- 0,8 p.p.	+/- 0,9 p.p.	+/- 1,0 p.p.	+/- 0,9 p.p.	+/- 0,9 p.p.
	Evol. à un an	+ 0,6 p.p.	+ 0,9 p.p.	- 0,0 p.p.		+ 0,5 p.p.	- 0,2 p.p.	+ 1,6 p.p.
Taux de chômage (15-64 ans)	Valeur	8,5 %	7,2 %	7,4 %	8,9 %	8,4 %	8,2 %	7,5 %
	Erreur max 95 %	+/- 0,6 p.p.	+/- 0,5 p.p.	+/- 0,6 p.p.	+/- 0,6 p.p.	+/- 0,7 p.p.	+/- 0,6 p.p.	+/- 0,6 p.p.
	Evol. à un an	- 1,3 p.p.	- 1,3 p.p.	+ 0,2 p.p.		- 0,5 p.p.	- 0,1 p.p.	- 0,8 p.p.

Le Bureau International du Travail (BIT) définit trois indicateurs principaux pour suivre l'évolution du marché de l'emploi.

Le **taux d'activité** exprime le pourcentage de personnes qui se présentent sur le marché du travail, qu'elles soient à l'emploi ou à la recherche d'un emploi (population active occupée ou inoccupée), parmi la population en âge de travailler (15 à 64 ans ou 20 à 64 ans).

Le **taux d'emploi** rapporte quant à lui la population active occupée à la population en âge de travailler (15 à 64 ans ou 20 à 64 ans), indiquant la participation effective de la population au travail.

Enfin le **taux de chômage** équivaut à la part de population active inoccupée dans la population active totale. Selon le BIT, une personne au chômage en âge de travailler répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, être disponible pour un emploi dans les 15 jours, chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement. Une personne considérée comme « chômeur » au sens du BIT n'est pas forcément inscrite au Forem (et inversement).

Source : Enquête sur les Forces de Travail (EFT), Statbel

Ces trois taux sont estimés sur base des résultats des Enquêtes sur les Forces de Travail (EFT), réalisées en Belgique par le SPF Economie. Les EFT connaissent parfois des réformes méthodologiques, qui engendrent des ruptures dans les séries statistiques. La dernière a eu lieu en 2021, faussant les évolutions par rapport aux estimations antérieures. Les taux estimés pour les années antérieures à 2021 sont fournis ici à titre indicatif.

Attention :

Comme tout résultat d'enquête, les valeurs présentées sont des estimations inférées à partir d'un échantillon, elles comportent donc une certaine marge d'erreur. La marge d'erreur maximale est précisée, en points de pourcent autour de la valeur centrale, au niveau de confiance de 95 %.

Les évolutions d'une année à l'autre sont à considérer avec prudence étant donné qu'elles peuvent être comprises dans la largeur de l'intervalle de confiance. L'évolution à un an correspond à la différence entre la valeur centrale de l'intervalle de valeurs de l'année et de l'année précédente (en points de pourcent).

Evolution des taux trimestriels d'activité, d'emploi et de chômage harmonisés en Wallonie

Indicateur trimestriel	Données	3e trim. 2019	3e trim. 2020	3e trim. 2021	3e trim. 2022	3e trim. 2023	3e trim. 2024	3e trim. 2025
Taux d'activité (15-64 ans)	Valeur	63,5 %	65,2 %	66,4 %	65,5 %	65,8 %	67,0 %	68,6 %
	Evol. à un trimestre	- 0,5 p.p.	+ 2,6 p.p.	+ 1,1 p.p.	+ 0,7 p.p.	+ 2,0 p.p.	+ 0,2 p.p.	+ 0,5 p.p.
	Evol. à un an	- 0,6 p.p.	+ 1,8 p.p.		- 0,9 p.p.	+ 0,3 p.p.	+ 1,1 p.p.	+ 1,6 p.p.
Taux d'activité (20-64 ans)	Valeur	69,0 %	70,8 %	72,2 %	71,3 %	71,5 %	72,7 %	74,0 %
	Evol. à un trimestre	- 0,9 p.p.	+ 2,5 p.p.	+ 1,0 p.p.	+ 0,5 p.p.	+ 1,9 p.p.	- 0,1 p.p.	- 0,1 p.p.
	Evol. à un an	- 0,3 p.p.	+ 1,8 p.p.		- 0,9 p.p.	+ 0,2 p.p.	+ 1,3 p.p.	+ 1,2 p.p.
Taux d'emploi (15-64 ans)	Valeur	59,1 %	60,3 %	60,4 %	60,3 %	60,4 %	62,0 %	63,2 %
	Evol. à un trimestre	- 0,5 p.p.	+ 1,7 p.p.	+ 0,7 p.p.	+ 1,0 p.p.	+ 1,6 p.p.	- 0,3 p.p.	+ 0,5 p.p.
	Evol. à un an	+ 0,3 p.p.	+ 1,2 p.p.		- 0,1 p.p.	+ 0,1 p.p.	+ 1,6 p.p.	+ 1,3 p.p.
Taux d'emploi (20-64 ans)	Valeur	64,2 %	65,6 %	65,8 %	65,9 %	65,9 %	67,6 %	68,6 %
	Evol. à un trimestre	- 0,9 p.p.	+ 1,6 p.p.	+ 0,4 p.p.	+ 0,9 p.p.	+ 1,6 p.p.	- 0,4 p.p.	+ 0,2 p.p.
	Evol. à un an	+ 0,6 p.p.	+ 1,4 p.p.		+ 0,0 p.p.	- 0,0 p.p.	+ 1,8 p.p.	+ 1,0 p.p.
Taux de chômage (15-64 ans)	Valeur	7,0 %	7,7 %	9,1 %	8,0 %	8,3 %	7,5 %	7,9 %
	Evol. à un trimestre	+ 0,0 p.p.	+ 1,1 p.p.	+ 0,6 p.p.	- 0,6 p.p.	+ 0,4 p.p.	+ 0,7 p.p.	+ 0,0 p.p.
	Evol. à un an	- 1,4 p.p.	+ 0,7 p.p.		- 1,1 p.p.	+ 0,3 p.p.	- 0,8 p.p.	+ 0,4 p.p.

Le Bureau International du Travail (BIT) définit trois indicateurs principaux pour suivre l'évolution du marché de l'emploi.

Le **taux d'activité** exprime le pourcentage de personnes qui se présentent sur le marché du travail, qu'elles soient à l'emploi ou à la recherche d'un emploi (population active occupée ou inoccupée), parmi la population en âge de travailler (15 à 64 ans ou 20 à 64 ans).

Le **taux d'emploi** rapporte quant à lui la population active occupée à la population en âge de travailler (15 à 64 ans ou 20 à 64 ans), indiquant la participation effective de la population au travail.

Enfin le **taux de chômage** équivaut à la part de population active inoccupée dans la population active totale. Selon le BIT, une personne au chômage en âge de travailler répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, être disponible pour un emploi dans les 15 jours, chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement. Une personne considérée comme « chômeur » au sens du BIT n'est pas forcément inscrite au Forem (et inversement).

Source : Enquête sur les Forces de Travail (EFT), Statbel

Ces trois taux sont estimés sur base des résultats des Enquêtes sur les Forces de Travail (EFT), réalisées en Belgique par le SPF Economie. Les EFT connaissent parfois des réformes méthodologiques, qui engendrent des ruptures dans les séries statistiques. La dernière a eu lieu en 2021, faussant les évolutions par rapport aux estimations antérieures. Les taux estimés pour les années antérieures à 2021 sont fournis ici à titre indicatif.

Attention :

Comme tout résultat d'enquête, les valeurs présentées sont des estimations inférées à partir d'un échantillon, elles comportent donc une certaine marge d'erreur. Elle n'est pas indiquée ici mais est toujours plus grande sur les résultats trimestriels que sur les résultats annuels. Les évolutions sont donc à considérer avec prudence. L'évolution à un trimestre correspond à la différence entre la valeur centrale de l'intervalle maximal de valeurs du trimestre et du trimestre précédent. L'évolution à un an correspond à la différence entre la valeur centrale de l'intervalle maximal de valeurs du trimestre et du même trimestre de l'année précédente. Ces évolutions sont exprimées en points de pourcent.

Evolution du nombre de paiements de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi en Wallonie

Indicateur mensuel	Données	201511	201611	201711	201811	201911	202011	202111	202211	202311	202411	202511
CCI-DE	Valeur	169 479	161 620	144 933	135 983	131 975	137 978	125 341	124 461	119 298	119 968	122 725
	Evol. à un mois	- 0,2 %	- 3,3 %	- 4,5 %	- 2,6 %	+ 1,2 %	+ 2,4 %	- 2,8 %	+ 0,8 %	- 2,5 %	+ 2,4 %	+ 1,2 %
	Evol. à un an	- 14,3 %	- 4,6 %	- 10,3 %	- 6,2 %	- 2,9 %	+ 4,5 %	- 9,2 %	- 0,7 %	- 4,1 %	+ 0,6 %	+ 2,3 %

Source : ONEM

Ces statistiques rendent compte du nombre de paiements réalisés pendant un mois déterminé. A noter que plusieurs paiements peuvent être effectués pour une même personne au cours d'un mois.

Calculs : Le Forem

Evolution du nombre de paiements de chômeurs temporaires en Wallonie

Indicateur mensuel	Données	201511	201611	201711	201811	201911	202011	202111	202211	202311	202411	202511
Chômeurs temporaires	Valeur	39 996	32 374	26 801	28 341	38 410	159 566	65 297	38 980	37 536	43 251	34 727
	Evol. à un mois	+ 5,8 %	+ 12,0 %	- 3,9 %	+ 29,1 %	+ 74,6 %	+ 39,7 %	+ 1,8 %	+ 2,5 %	- 4,6 %	+ 62,5 %	+ 23,9 %
	Evol. à un an	- 13,9 %	- 19,1 %	- 17,2 %	+ 5,7 %	+ 35,5 %	+ 315,4 %	- 59,1 %	- 40,3 %	- 3,7 %	+ 15,2 %	- 19,7 %

Source : ONEM

Ces statistiques rendent compte du nombre de paiements réalisés pendant un mois déterminé. A noter que plusieurs paiements peuvent être effectués pour une même personne au cours d'un mois.

Calculs : Le Forem

Par « **chômeur temporaire** », il faut entendre le travailleur qui reste lié à un contrat de travail dont les prestations de travail sont temporairement réduites ou suspendues, en raison de causes économiques, d'intempéries, de force majeure, de fermeture pour vacances annuelles, de grève, etc. Les volumes des quatre derniers mois (ici, de la dernière colonne), sont provisoires.

Evolution du nombre de faillites en Wallonie et évolution du nombre de pertes d'emploi associées

Indicateur trimestriel	Données	4e trim. 2016	4e trim. 2017	4e trim. 2018	4e trim. 2019	4e trim. 2020	4e trim. 2021	4e trim. 2022	4e trim. 2023	4e trim. 2024	4e trim. 2025
Faillites avec et sans perte d'emploi	Valeur	613	696	738	675	471	500	629	732	699	764
	Evol. à un trimestre	+ 18,8 %	+ 31,8 %	+ 52,5 %	+ 11,6 %	+ 6,6 %	+ 37,4 %	+ 48,7 %	+ 39,4 %	+ 5,6 %	+ 37,7 %
	Evol. à un an	- 8,9 %	+ 13,5 %	+ 6,0 %	- 8,5 %	- 30,2 %	+ 6,2 %	+ 25,8 %	+ 16,4 %	- 4,5 %	+ 9,3 %
Pertes d'emploi totales associées aux faillites	Valeur	1 582	1 993	1 848	1 847	1 107	1 152	1 416	1 792	2 252	1 954
	Evol. à un trimestre	+ 62,3 %	+ 42,0 %	+ 67,1 %	+ 25,9 %	+ 9,2 %	+ 41,3 %	+ 41,0 %	+ 56,0 %	+ 26,3 %	+ 6,9 %
	Evol. à un an	- 34,3 %	+ 26,0 %	- 7,3 %	- 0,1 %	- 40,1 %	+ 4,1 %	+ 22,9 %	+ 26,6 %	+ 25,7 %	- 13,2 %

Source : Statbel

Les statistiques de pertes d'emploi associées aux faillites ne tiennent plus uniquement compte du nombre de personnes salariées qui ont perdu leur emploi lors d'une faillite, mais également des employeurs qui s'octroient un salaire (indépendants, partenariats et autres formes juridiques à l'exception des sociétés à responsabilité limitée).

Calculs : Le Forem

Evolution du nombre de travailleurs concernés par une annonce d'intention de procéder à un licenciement collectif en Wallonie

Indicateur trimestriel	Données	4e trim. 2016	4e trim. 2017	4e trim. 2018	4e trim. 2019	4e trim. 2020	4e trim. 2021	4e trim. 2022	4e trim. 2023	4e trim. 2024	4e trim. 2025
Travailleurs concernés	Valeur	489	215	226	119	513	23	165	339	308	152
	Evol. à un trimestre	- 80,2 %	+ 1435,7 %	+ 237,3 %	- 76,3 %	+ 61,3 %	- 96,4 %	- 28,3 %	- 54,2 %	+ 24,7 %	- 18,7 %
	Evol. à un an	+ 332,7 %	- 56,0 %	+ 5,1 %	- 47,3 %	+ 331,1 %	- 95,5 %	+ 617,4 %	+ 105,5 %	- 9,1 %	- 50,6 %

Source : SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale

Est considéré comme « **licenciement collectif** », tout licenciement qui, pour un ou plusieurs motif(s) non inhérent(s) à la personne des travailleurs, affecte au cours d'une période de 60 jours un nombre de travailleurs défini en fonction de la taille de l'entreprise qui licencie.

Calculs : Le Forem

Ces statistiques ne tiennent pas compte du lieu d'occupation effective des travailleurs concernés, mais du lieu où est située l'unité technique d'exploitation dont dépendent ces travailleurs. Ce lieu ne correspond pas nécessairement à celui de l'occupation effective.

Une information détaillée quant aux conditions et aux démarches relatives aux licenciements collectifs est disponible sur le site :

<https://emploi.belgique.be/fr/themes/restructuration/licenciement-collectif>

LEXIQUE

Chômage temporaire

Le chômage temporaire consiste à suspendre temporairement l'exécution du contrat de travail pour un nombre déterminé d'heures et pendant un temps déterminé tout en évitant le licenciement. Il permet de faire face à une réduction ou une interruption momentanée de l'activité de l'entreprise, pour des raisons économiques, des intempéries, l'accident technique, la force majeure, les vacances annuelles, les grèves ou lock-out, sans que l'on touche à l'emploi. Pour prétendre aux allocations de chômage temporaire de l'Onem, le travailleur doit à la fois être privé de travail et de rémunération tout en étant apte au travail.

Licenciements collectifs

Est considéré comme « licenciement collectif », tout licenciement qui, pour un ou plusieurs motif(s) non inhérent(s) à la personne des travailleurs, affecte au cours d'une période de 60 jours un nombre de travailleurs défini en fonction de la taille de l'entreprise qui licencie. Une entreprise qui se sépare d'une partie ou de l'ensemble de son personnel peut recourir à des licenciements collectifs pour autant que certains critères soient remplis. Les dossiers classés sans suite après la phase de négociation avec les partenaires sociaux ne sont plus comptabilisés dans les intentions de licenciements collectifs. Une information détaillée quant aux conditions et aux démarches relatives aux licenciements collectifs est disponible via le site : <https://emploi.belgique.be/fr/themes/restructuration/licenciement-collectif>.

Taux harmonisés

Le Bureau International de Travail (BIT) définit trois indicateurs principaux pour suivre l'évolution du marché de l'emploi : le taux d'activité, le taux d'emploi et le taux de chômage. Ces taux sont calculés sur base des résultats des Enquêtes sur les Forces de Travail (EFT). Les enquêtes sont réalisées par le SPF Economie qui publie les résultats par année et par trimestre.

Le **taux d'activité** exprime le pourcentage de personnes qui se présentent sur le marché du travail, qu'elles soient à l'emploi ou à la recherche d'un emploi (population active occupée ou inoccupée), parmi la population en âge de travailler.

Le **taux d'emploi** rapporte quant à lui la population active occupée à la population en âge de travailler, indiquant la participation effective de la population au travail.

Enfin le **taux de chômage** équivaut à la part de population active inoccupée dans la population active totale.

Selon le BIT, une personne au chômage en âge de travailler (de 15 ans ou plus) répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, être disponible pour un emploi dans les 15 jours, chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement. Une personne considérée comme « chômeur » au sens du BIT n'est pas forcément inscrite au Forem (et inversement).

forem

Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
Boulevard Tirou, 104 - 6000 Charleroi
www.leforem.be

Ce trimestriel a été réalisé par le service de Veille, analyse et prospective du marché de l'emploi (AMEF). Sa rédaction a été achevée le 10 février 2026.

Éditeur responsable : Raymonde Yerna

Analyse et rédaction : Fabienne Debecker

Direction : Jean-Marc Manfron

Contact pour la presse : Service presse - 071/53 02 14